

Commission départementale
de la préservation des espaces
naturels agricoles et forestiers
Monsieur le Président
Service AFC
Secrétariat CDPNAF
Direction Départementale
des Territoires 54
CO 60025
54035 NANCY CEDEX

Affaire suivie par : Cédric TROCHAIN

Objet : Révision du PLU de Damelevières arrêté

Avis sur le projet arrêté

Courrier recommandé avec accusé de réception.

PJ : 1 dossier spécifique

Ref. : DP/OM/MM/CT/2023/317

Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire de la CC3M a arrêté le projet de PLU de la commune de Damelevières par délibération en date du 10 mai 2023.

Conformément à l'article L 153-16 2° du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, les dossiers nécessaires à la consultation de votre commission.

Je me tiens par ailleurs à votre disposition dans le cas où la CDPNAF souhaiterait auditionner un représentant de la commune et/ou de la communauté de communes pour de plus amples explications sur notre projet.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Philippe DANIEL.